

***Réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac, tenue le 14 novembre 2017, à la salle du Conseil de l'édifice municipal, à l'heure ordinaire des réunions, soit 19 h 30.***

Sont présents : Monsieur Jean-Jacques Bonenfant, maire et messieurs les conseillers : Yves Fontaine, Mario Guimont, Jean-Claude Rodrigue, Wilfrid Bérubé, mesdames les conseillères Céline Dubé Ouellet et Chloé Ouellet, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Bonenfant, maire. La secrétaire trésorière adj. assiste également à la réunion.

**1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Bonenfant procède à l'ouverture de la réunion par un mot de bienvenu.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION 2017-11-152**

Monsieur Bonenfant fait lecture d'un projet d'ordre du jour.

Il est proposé par Wilfrid Bérubé  
appuyé par Yves Fontaine

Et résolu que l'ordre du jour soit accepté en ajoutant à affaires nouvelles l'item Route des Monts Notre-Dame et en laissant le sujet « affaires nouvelles » ouvert.

**Adoptée à l'unanimité**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE  
RÉSOLUTION 2017-11-153**

Il est proposé par Mario Guimont  
appuyé par Céline Dubé Ouellet

Et résolu de faire l'adoption du procès-verbal de la réunion tenue en octobre.

**Adoptée à l'unanimité**

**4. ADOPTION DES COMPTES D'OCTOBRE 2017  
RÉSOLUTION 2017-11-154**

Il est proposé par Wilfrid Bérubé  
appuyé par Yves Fontaine

Et résolu que les comptes à payer au montant de 39 862.87\$, des comptes payés en octobre pour 23 216.71\$ ainsi que les salaires employés payés au montant de 12 646.80\$, tels que décrits dans des listes déposées à cet effet, soient et sont adoptés.

**Adoptée à l'unanimité**

- Je certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des présentes dépenses.

Claudine Caron, secrétaire-trésorière adj.

La conciliation bancaire a été déposée au 31 octobre 2017

**5. NOUVEAU SIGNATAIRE AU COMPTE DE LA  
MUNICIPALITÉ (ÉLUS)**

**Code d'éthique et de déontologie/ formation nouveaux élus  
Résolution 2017-11-155**

Il est proposé par Mario Guimont  
appuyé par Wilfrid Bérubé

Et résolu que, la municipalité de Saint-Juste-du-Lac certifie que Monsieur Jean-Jacques Bonenfant, maire de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac et le pro-maire M. Mario Guimont, Mesdames Nancy Lévesque directrice générale, Claudine O Caron adjointe et Nicole Dubé Chouinard adjointe sont par la présente autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac, tous documents nécessaires au fonctionnement de cette dernière.

**Adoptée à l'unanimité**

## **6. CORRESPONDANCE**

La correspondance suivante est lue et/ou déposée au Conseil par le maire et/ou la secrétaire adj.:

► **Formation des nouveaux élus**  
**Résolution 2017-11-156**

Il est proposé par Wilfrid Bérubé  
Appuyé par Yves Fontaine

Et résolu de faire l'inscription des nouveaux élus pour une formation portant sur la loi de l'éthique et de déontologie en matière municipale. Celle-ci aura lieu en janvier 2018, au Témiscouata.

Adoptée à l'unanimité

► **Fonds jeunesse Témiscouata/ Remise des bourses**

M. Bonenfant assistera à cette activité qui aura lieu le 30 novembre à la salle des maires de le MRC de Témiscouata.

► **ATR du Bas-Saint-Laurent Inc. / Cotisation 2017-2018**  
**Résolution 2017-11-157**

Il est proposé par Céline Dubé Ouellet  
Appuyé par Wilfrid Bérubé

Et résolu que la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac renouvelle sa cotisation de 2017-2018 à l'ATR du Bas-Saint-Laurent Inc. au montant de 317.33\$.

Adoptée à l'unanimité

## **7. DOSSIERS DU MAIRE**

► **Conférence de presse de M. D'Amour pour le centre d'interprétation qui sera fait à l'aréna Jacques Dubé et du sujet de l'autoroute Claude Béchard.**

## **8. PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTANT LE BUDGET MUNICIPAL 2018, LE TAUX DES TAXES DIFFÉRENTES TAXES (FONCIÈRES, DE SERVICES ET INTÉRÊT SUR COMPTES DUS.** **RÉSOLUTION 2017-11-158**

**Il résolut à l'unanimité**

**Que le conseil adopte le projet de règlement numéro 2017-11-272 annexé à la résolution, concernant le budget 2018 et fixe le taux de la taxe foncière, des autres taxes à l'évaluation, du taux d'intérêts sur les comptes passés dû et du mode de versements, ainsi que des tarifs de compensation pour les services de dispositions et de traitement des déchets domestiques, de l'éclairage public, de la distribution de l'eau potable et de la vidange des fosses septiques.**

Projet de règlement municipal autorisant l'adoption 2017-11-272  
du budget d'opération 2018 de la Municipalité de Saint-Juste-  
du-Lac

ATTENDU QU' en vertu de l'article 964-1 du Code Municipal, le Conseil doit présenter et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent.

ATTENDU QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au Conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance.

ATTENDU QU' en vertu de l'article précédent, il est par la présente statué que les comptes admissibles à un deuxième, troisième et quatrième versement tel que prescrit par la Loi, porteront sur le total des taxes suivantes : foncières, spéciales, de secteur, des matières résiduelles, de vidange des fosses septiques et d'aqueduc ;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Juste-du-Lac a pris connaissance des prévisions budgétaires qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux.

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance régulière du 14 novembre par Monsieur Mario Guimont

En conséquence, Il est proposé par Mario Guimont

Et résolu ce qui suit :

Article 1

Le conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière 2018 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir :

Administration générale	206 612\$
Sécurité publique	73 222\$
Transport	370 175\$
Hygiène du milieu	108 464\$
Santé & bien-être	9 578\$
Aménagement & urbanisme	68 374\$
Loisirs & culture	35 517\$
Frais de financement	10 652\$
Activités financières	71 733\$

Article 2

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le Conseil prévoit les recettes suivantes :

(A) Recettes spécifiques :	
De sources locales	48 675\$
Gouv. Du Québec Transport	86 470\$
Compensations Gouv. Qué.	31 362\$
Ministère transports	117 971\$
Éclairage des rues	2 480\$
Cueillette & transport vidanges	61 920\$

	Taxe d'eau	21 952\$
	Vidanges fosses septiques	24 258\$
(B)	Recettes basées sur le Taux Global de Taxation :	
	Écoles	13 010\$
	Péréquation	60 600\$
(C)	Recettes des taxes générales	485 602\$

Une taxe foncière générale de 1.18\$ par cent dollars d'évaluation imposable sur une évaluation imposable de 41, 064, 900\$

#### Article 3

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année 2018 :

Taux de la taxe foncière générale est fixé à cent	.87\$ du
Taux de la taxe foncière police est fixé à cent	.08\$ du
Taux de la taxe foncière voirie est fixé à cent	.05\$ du
Taux de la taxe foncière immobilisations cent	.06\$ du
Taux de la taxe remboursement d.l.t. cent	.12\$ du

Et ce, conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018

#### Article 4

Le tarif de compensation pour la collecte et la disposition des déchets et des matières recyclables est fixé à 183\$/logement.

#### Article 5

Le tarif de compensation pour l'éclairage public est fixé à 20\$ /logement, pour les secteurs visés.

#### Article 6

Le tarif de compensation pour la distribution de l'eau potable est fixé à 280\$ par logement, pour le secteur desservi.

#### Article 7

Le tarif de compensation pour la collecte et la disposition des boues de fosses septiques est fixé à 84\$ par logement.

#### Article 8

Selon les dispositions du règlement no. : 2016-12-268, les comptes de taxes sont payables en quatre (4) versements égaux.

#### Article 9

Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à 16% / l'an.

## Article 10

Ce présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

---

Le maire

---

La secrétaire adj

### PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LE MAIRE

**M. Jean-Jacques Bonenfant, maire, déclare que le projet de règlement numéro 2017-11-272 a pour but ADOPTÉ LE BUDGET MUNICIPAL 2018, LE TAUX DES TAXES DIFFÉRENTES TAXES (FONCIÈRES, DE SERVICES , AINSI QUE LE TAUX D' INTÉRÊT SUR COMPTES DUS.**

#### AVIS DE MOTION

Monsieur Mario Guimont, conseiller, donne avis de motion que lors d'une réunion subséquente, il y aura adoption d'un règlement adoptant les prévisions budgétaires de l'exercice 2018. Le règlement décrètera également les taux d'imposition des taxes foncières et de service, de même que le taux de l'intérêt chargé pour les comptes passés dus.

Donné à Saint-Juste-du-Lac, ce 14 novembre 2017

---

Mario Guimont, conseiller

**Le Maire**

**La secrétaire adj.**

---

**Jean-Jacques Bonenfant**

---

**Claudine Caron adj.**

Donné à Saint-Juste-du-Lac, ce 14 novembre 2017

---

**Mario Guimont, conseiller**

#### **9. ENTRETIEN DU PONT GLACE 2018**

Des informations seront prises près des personnes concernées pour l'intérêt à ce sujet.

#### **10. RENOUVELLEMENT SUPPORT INFORMATIQUE INFOTCH**

##### **Résolution 2017-11-159**

Il est proposé par Céline Dubé Ouellet  
appuyé par Jean-Claude Rodrigue

Et résolu que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac renouvelle le contrat de service informatique la liant à la Cie Infotech. Le contrat de service de base inclus annuellement un maximum de vingt (20) heures de soutien et comprend deux (2) postes de travail. Le prix de ce renouvellement est de 5 461.31\$ taxes inclus.

Adoptée à l'unanimité

**11. ADMQ / INSCRIPTION FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**RÉSOLUTION 2017-11-160**

Il est proposé par Mario Guimont  
appuyé par Yves Fontaine

Et résolu que la municipalité de Saint-Juste-du-Lac accepte que la directrice générale participe à la formation sur la Loi 122 en janvier. D'une durée de 2 jour, à Rivière-du-Loup, au montant de 600.17 \$.

Adoptée à l'unanimité

**12. FORMATION COMITÉ / EMBAUCHE PERSONNEL VOIRIE HIVER**

**Résolution 2017-11-161**

Il est proposé et accepté à l'unanimité pour la formation du comité de sélection pour l'embauche du 2ieme homme en voirie d'hiver soit nommé les personnes suivantes : M. Jean-Jacques Bonenfant, M. Yves Fontaine et M. Jean-Claude Rodrigue.

Adoptée à l'unanimité

**13. TRAVAUX SALLE CAMPING TECQ**

**Résolution 2017-11-162**

Il est résolu, sur une proposition de Wilfrid Bérubé appuyé de Céline Dubé Ouellet

QUE la municipalité de Saint-Juste-du-Lac accepte la soumission de Le Bos Construction pour l'isolation sous le plancher dans le vide sanitaire de la grande salle du camping. Cette soumission comprend isolation en uréthane giclé 1' (pare-air et coupe-vapeur) pour 5 200. \$ et isolation de la jupe au contour du bâtiment (uréthane-giclé 1') pour un montant de 1 400. \$ taxes en sus. Si les conditions et la température le permet le travail se fera cet automne.

Adoptée à l'unanimité

**14. REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX SUR DIVERS COMITÉS**

La liste des divers comités est remise à chaque conseiller. Décisions reportées à une autre séance.

**15. AFFAIRES NOUVELLES**

- A) **Engagement dans le projet « Amélioration de la coordination, de la formation et des équipements des services d'urgence en recherche et sauvetage en milieux isolés et nautiques au Témiscouata » déposé au Secrétariat en recherche et sauvetage de Sécurité publique Canada dans le cadre de l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage.**

**Résolution 2017-11-163**

**Attendu que** le territoire de la MRC de Témiscouata comporte de nombreuses zones isolées qui sont éloignées des axes routiers et donc inaccessibles avec les moyens de transport conventionnels;

**Attendu que** le territoire de la MRC de Témiscouata comporte de nombreux lacs dont plusieurs sont fréquentés par des citoyens pendant les saisons estivale et hivernale;

**Attendu que** l'économie du Témiscouata repose en bonne partie sur des activités telles que l'exploitation forestière et l'acériculture qui se déroulent dans ces zones et que par conséquent, un grand nombre de travailleurs sont amenés à travailler en milieux isolés;

**Attendu que** plusieurs activités récréotouristiques très populaires au Témiscouata comme la randonnée en motoneige ou en véhicule tout terrain, la chasse et la pêche amènent chaque année de très nombreux citoyens et visiteurs à se déplacer dans des portions isolées du territoire ou à fréquenter des zones nautiques;

**Attendu qu'**il est nécessaire d'assurer la sécurité des personnes qui travaillent en milieu isolé ou nautique et qui y pratiquent des activités récréotouristiques en ayant des services d'urgence et de recherche et sauvetage (R-S) efficaces qui desservent l'ensemble du territoire Témiscouata;

**Attendu qu'**Auclair, Dégelis, Pohénégamook, Saint-Louis-du-Ha! Ha! et Saint-Michel-du-Squatec sont les cinq municipalités qui se partagent le territoire de la MRC de Témiscouata en ce qui a trait à l'intervention d'urgence en milieu isolé;

**Attendu que** Témiscouata-sur-le-Lac est la seule municipalité de toute la région offrant un service d'intervention d'urgence en milieu nautique, pour l'instant;

**Attendu que** le Secrétariat en recherche et sauvetage de Sécurité publique Canada procède à l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage dont l'objectif est: « d'améliorer l'efficacité, l'efficience, le facteur économique et l'innovation des activités de recherche et de sauvetage en ce qui concerne les objectifs de prévention et d'intervention du Programme national de recherche et de sauvetage (PNRS) »;

**Attendu que** ce fonds permet de financer des projets qui ont des retombées positives importantes sur l'organisation des services de R-S et qui auront pour effet d'accroître de façon significative la sécurité des individus;

**Attendu que** le ministère de la Sécurité publique du Québec a déposé une demande dans le cadre de l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage de Sécurité publique Canada dans le but de financer le projet « Amélioration de la coordination, de la formation et des équipements des services d'urgence en recherche et sauvetage en milieux isolés et nautiques au Témiscouata », développé au Témiscouata;

**Attendu que** ce projet a pour objectif général d'augmenter le niveau de sécurité des individus se trouvant en milieux isolés et nautiques par l'amélioration des pratiques, des connaissances et des capacités des Services en sécurité incendie ayant des responsabilités relatives à ces types d'intervention ;

**Attendu que** ce projet prévoit la préparation et la mise en œuvre d'un protocole d'intervention de recherche et sauvetage et d'évacuation médicale hors du réseau routier qui aura pour effet de mieux coordonner les efforts des différents intervenants et d'accroître l'interopérabilité;

**Attendu que** ce projet prévoit l'acquisition d'équipements destinés aux opérations de R-S et d'évacuation médicale en milieux nautiques et isolés ainsi que la formation des sauveteurs des casernes concernées;

**Attendu que** la MRC de Témiscouata reconnaît l'expertise des Services de sécurité incendie des municipalités en matière de R-S et d'intervention d'urgence en milieux isolés et nautiques et qu'elle désire les soutenir dans le but d'augmenter la sécurité de ses citoyens et de favoriser le développement des activités en milieux isolés et nautiques;

**Attendu qu'**il est nécessaire que l'ensemble des Services de sécurité incendie et des intervenants d'urgence collaborent afin d'améliorer leurs pratiques et de favoriser une meilleure coordination des opérations pour accroître la sécurité des personnes en milieux isolés et nautiques;

**Attendu que** la municipalité Saint-Juste-du-Lac juge nécessaire de veiller à l'amélioration continue des services d'urgence et de R-S en milieux isolés et nautiques pour assurer la sécurité de toute personne qui pourrait être en détresse dans une portion isolée du territoire témiscouatain;

**Attendu que** la municipalité Saint-Juste-du-Lac reconnaît l'importance de travailler de façon concertée avec les autres partenaires du Témiscouata afin d'assurer un niveau de sécurité optimal aux personnes se trouvant en milieu isolé;

**Il est proposé par : Wilfrid Bérubé**  
**Appuyé par : Jean-Claude Rodrigue**

**Et résolu à l'unanimité**

**Que** la municipalité Saint-Juste-du-Lac appui le projet développé par la MRC de Témiscouata qui a été déposé par le ministère de la Sécurité publique du Québec au Secrétariat en recherche et sauvetage de Sécurité publique Canada dans le cadre de l'appel de propositions 2018-2019 du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage visant à améliorer l'efficacité des services d'intervention en milieu isolé par l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole local d'intervention d'urgence en R-S, l'acquisition d'équipements de sauvetage et la formation des équipes de recherche et de sauvetage en milieu isolé;

**Que** la municipalité Saint-Juste-du-Lac juge que les demandes en équipements et en formations qui sont présentées dans le projet « Amélioration de la coordination, de la formation et des équipements des services d'urgence en recherche et sauvetage en milieux isolés et nautiques au Témiscouata » sont celles qui permettront de bonifier le plus significativement le niveau de sécurité des individus;

**Que** la municipalité Saint-Juste-du-Lac s'engage à collaborer avec la MRC de Témiscouata, les municipalités du territoire et tout autre partenaire pertinent afin de produire un protocole local d'intervention d'urgence en R-S pour le Témiscouata et de le réviser annuellement;

**Que** la municipalité Saint-Juste-du-Lac s'engage à participer aux activités et rencontres relatives à la préparation de ce protocole d'intervention d'urgence en R-S en milieux isolés et nautiques auxquels elle sera invitée à participer.

**Adoptée à l'unanimité**

## **B) Élection municipal**

M. Bonenfant fait un résumé des dépenses de la période électorale 2017.

## **B)Route des Monts Notre-Dame**

Une rencontre est cédulée le 24 novembre. La conseillère Mme Céline Dubé Ouellet assistera à cette rencontre.

## **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Tenue selon le règlement en vigueur.

## **17. CLÔTURE DE LA RÉUNION** **RÉSOLUTION 2017-11-164**

À 21 h 00, il est proposé par Wilfrid Bérubé de clore la réunion.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Jean-Jacques Bonenfant, Maire

---

Claudine Caron, secrétaire adjointe



